

contexte, mais je crois que nous faisons beaucoup plus. Nous avons choisi l'année du 20^e anniversaire de la déclaration des droits de l'homme pour aborder avec les provinces, à la conférence fédérale-provinciale de février, la question d'inclure dans la constitution une charte des libertés humaines. Nous en discuterons de nouveau la semaine prochaine. J'espère que les Canadiens de même que les partis de l'opposition nous appuieront dans cette entreprise capitale.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'AMÉLIORATION DES SERVICES AUX INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A la suite de sa visite aux réserves indiennes où il a, paraît-il, trouvé les services de santé insuffisants, le ministre va-t-il faire une déclaration à la Chambre pour lui indiquer ce qu'il entend proposer afin d'améliorer les conditions d'existence des Indiens dans les réserves?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je ne l'avais pas prévu, monsieur l'Orateur, mais j'ai déjà indiqué à la Chambre, en réponse aux questions de plusieurs députés, que nous révisons la question de la santé des Indiens et que nous apportons des améliorations. Bon nombre de députés ont, je crois, une idée générale de la nature de ces améliorations.

M. Korchinski: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Dans sa déclaration aux organes d'information, le ministre a dit qu'il allait formuler certaines propositions relatives aux changements. Éclairerait-il immédiatement la Chambre à ce propos?

M. l'Orateur: A l'ordre. La première question du député était tout à fait régulière; il a demandé si le ministre allait faire une déclaration. Le ministre, je crois, a répondu à cette question.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre affirme qu'il est en train d'améliorer les services de la Santé des Indiens; cela implique-t-il l'engagement d'un personnel suffisant pour assurer le service à l'hôpital Charles Camsell d'Edmonton, qui, dans certains secteurs, est complètement inefficace?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Lambert: L'allégation est là.

[Le très hon. M. Trudeau.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES REPRÉSENTATIONS À LA CHINE AU SUJET DE LA DÉTENTION D'UN JOURNALISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement songe-t-il à faire des représentations au gouvernement de la République populaire de Chine au sujet du journaliste de l'Agence Reuters, M. Anthony Grey, mis au secret depuis un an et cinq mois, si je ne me trompe, par le gouvernement de Pékin.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député le sait, nous n'entretenez pas de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine. Nous cherchons à arriver à une reconnaissance mutuelle. L'emprisonnement de cet homme nous préoccupe vivement. J'ignore si, en présentant des instances par d'autres voies, nous obtiendrons beaucoup de succès, mais je puis assurer à la Chambre que le sort de cet homme nous préoccupe autant que le député et que nous ferons tout notre possible pour l'aider.

M. Brewin: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne pourrait-il trouver un moyen pour faire parvenir un message au gouvernement de la République populaire de Chine, l'avertissant que cette entorse au droit des gens est de nature à porter préjudice aux bonnes relations futures entre le Canada et ce gouvernement?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je présume que le ministre a noté la suggestion du député.

AIR CANADA

LES CONSÉQUENCES DU DIFFÉREND SYNDICAL SUR LA SÉCURITÉ DES VOYAGEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Hier je lui ai demandé si la grève perlée de certains membres du personnel d'Air Canada comportait certains risques quant à la sécurité. Le premier ministre a dit qu'il se renseignerait. Depuis lors, on a rapporté plusieurs cas d'atterrissage où, à cause de la grève perlée, il semble qu'on n'ait pu déposer les voyageurs à l'endroit normal, ce